



# Actares Bulletin 48

Editorial  
2

Rapports  
non finan-  
ciers  
3

Economie et  
nature  
6

Nouveau  
visage chez  
Actares  
7

Base stable  
pour l'activi-  
té principale  
7

Faits divers,  
impresum  
8

---

# Editorial

Chers lecteurs et chères lectrices

Qu'est-ce qui vous rend optimistes dans la crise climatique? Pour moi personnellement, il s'agit de la politique climatique des entreprises avec lesquelles Actares est régulièrement en contact. Nous avons constaté que la sensibilité des conseils d'administration pour les risques climatiques et environnementaux a nettement augmenté ces dernières années. L'une des raisons en sont les attentes accrues de la clientèle et du personnel à l'égard de la responsabilité des entreprises pour leur empreinte écologique.

2

Les actions étatiques nous rendent aussi optimistes. Sous la pression de l'accord de Paris sur le climat et de l'initiative pour des multinationales responsables, la Suisse a édicté des obligations légales concernant les rapports sur la durabilité. Comme l'UE dicte



la cadence ici aussi, ces obligations sont continuellement renforcées. Nous en parlons dans ce numéro, de même que de l'élargissement des tâches d'Actares. Nous

observons désormais les entreprises inscrites au Swiss Market Index aussi à propos de leurs contributions pour la protection et le renforcement de la nature et de la biodiversité.

Rolf Kurath, président

# Rapports non financiers: ça devient sérieux

L'année prochaine, les groupes suisses devront pour la première fois rendre compte de leurs progrès en matière de durabilité.

3

Le sujet principal

«La transparence et la pression des actionnaires et du public doivent y veiller»

Le Conseil fédéral indique la direction. D'ici 2050, la Suisse doit atteindre la neutralité climatique. Le pays, les ménages privés, les pouvoirs publics et l'économie doivent réduire les émissions nettes de CO<sub>2</sub> à zéro au cours des 26 années restantes, selon l'accord de Paris sur le climat, ratifié par la Suisse en 2016.



Beat Schmid  
journaliste économique, éditeur du média en ligne  
tippinpoint.ch

Mais comment réussir la décarbonisation de tout un pays ? En principe, différents instruments sont à disposition: Le plus efficace serait que la politique fixe un prix aux gaz nuisibles au climat – non seulement en Suisse, mais dans toutes les grandes économies du monde. Si les pays s'engageaient à payer un tel prix, l'abandon du charbon, du pétrole et du gaz pourrait se faire rapidement et efficacement.

Mais cette introduction a échoué en raison de résistances politiques. La deuxième voie, qui passe par des interdictions, des réglementations ou des mesures d'encouragement, est également difficile. Le rejet de la loi sur le CO<sub>2</sub> en 2021 par l'électorat suisse l'a montré. Ainsi, dès 2023, les nouvelles constructions n'auraient plus pu émettre de CO<sub>2</sub> et les importateurs de carburants auraient dû compenser une part plus importante des émissions. Les valeurs cibles de CO<sub>2</sub> pour les nouvelles voitures auraient été renforcées, il y aurait eu une taxe sur les billets d'avion et une taxe d'incitation sur les combustibles fossiles.

Une troisième approche doit maintenant être mise en place. Cet instrument s'appelle la transparence. L'idée est la suivante: si les entreprises doivent rendre compte de leur empreinte écologique, elles sont prêtes à la réduire. La publication des chiffres clés non financiers d'une entreprise équivaut donc à un «naming and shaming» institutionnalisé. L'objectif est d'inciter les entreprises à décarboniser leurs bilans et à se désengager des activités néfastes pour le climat, sous la pression des actionnaires ou du public, mais en fin de compte de leur propre chef.

**Un premier jalon été posé**

Avec le contre-projet à l'initiative «Entreprises responsables», rejetée en 2020, la Suisse a posé un premier jalon sur la voie d'une information plus transparente. L'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques s'appliquera aux entreprises à partir du 1er janvier 2024. Les sociétés suisses ouvertes au public qui remplissent certains critères de taille sont concernées par l'obligation de rapport.

Elles doivent remplir deux sur trois des critères suivants pendant deux années consécutives: 500 collaborateurs et collaboratrices, 20 millions de francs de total du bilan, 40 millions de francs de chiffre d'affaires. Le règlement exige un rapport détaillé sur les questions climatiques, à l'instar des exigences de la TCFD (Task Force on Climate related Financial Disclosures). La TCFD a été créée en 2015 par le Conseil de stabilité financière (CSF), dont le siège est à Bâle. Elle se concentre sur les rapports relatifs à l'impact d'une organisation sur le climat mondial.

Les exigences de la TCFD sont réparties en quatre domaines: gouvernance, stratégie, gestion des risques et indicateurs. Les entreprises doivent identifier les exigences correspondantes

## «Dès janvier 2024, 250 entreprises doivent faire rapport, et plus de 1000 à l'avenir»

et les intégrer dans les processus de l'entreprise, ainsi que préparer des informations montrant dans quelle mesure l'entreprise est concernée par les risques climatiques et quelles voies s'offrent à une transition vers une économie pauvre en énergies fossiles.

Elles doivent présenter les objectifs qu'elles se sont fixés pour les années à venir et indiquer si elles ont atteint ou non les objectifs intermédiaires fixés. Pour certains groupes suisses, le reporting obligatoire sur les aspects non financiers n'est pas un obstacle majeur, car ils ont déjà publié de leur plein gré leurs données environnementales dans leurs rapports de durabilité conformément aux recommandations de la TCFD.

La situation est différente pour les entreprises qui n'ont commencé à collecter des données environnementales que cette année. Dans un premier temps, elles doivent trouver les bonnes sources de données et définir des processus sur la manière dont les données doivent être collectées et agrégées pour le rapport. Dans la pratique, la pauvreté fréquente des données constitue un problème majeur. Il est donc bien possible que les rapports de durabilité qui seront publiés au printemps prochain ne soient pas tous complets. Les entreprises concernées devront alors justifier, selon le principe «Comply or Explain», pourquoi

elles ne peuvent pas fournir des informations sur certains points.

### Le seuil sera abaissé

Ceux qui pensent que l'ordonnance suisse sur le reporting climatique est suffisante se trompent. Le gouvernement suisse a adopté fin septembre un projet de loi qui abaisse considérablement le seuil des entreprises soumises à l'obligation de reporting. Les sociétés ouvertes au public et les entreprises financières devront publier leurs données à partir de 250 collaborateurs et collaboratrices. Les entreprises concernées par cette obligation, 250 aujourd'hui, seront probablement plus de 1000 à l'avenir.

Le Conseil fédéral justifie l'extension des obligations de reporting par le droit européen. Début 2023, l'UE a mis en vigueur, en même temps que la Suisse, une directive analogue selon laquelle les entreprises des Etats membres devront l'an prochain rendre compte de leurs données sur la durabilité. Comme l'écrit le Conseil fédéral dans son exposé des motifs, tant les grandes que les petites entreprises suisses sont «directement ou indirectement concernées par les nouvelles règles de l'UE».

La directive européenne intitulée CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) va nettement plus loin que son pendant suisse. Elle se base sur le concept de la «double matérialité» (double materiality). Concrètement, cela signifie que les entreprises doivent considérer, et aussi rapporter, les critères de durabilité sous deux angles. Vu de l'extérieur, il s'agit de présenter les chances et les risques des aspects environnementaux sur la situation financière et la pérennité du modèle d'entreprise. L'observation de l'intérieur vers l'extérieur met l'accent sur l'impact, c'est-à-dire l'empreinte laissée par une entre-

prise en ce qui concerne les thèmes de la durabilité.

### Plus de 1000 points d'analyse

La CSRD est mise en œuvre par les ESRS (European Sustainability Reporting Standards). Jusqu'à présent, 12 normes ESR sont entrées en vigueur, d'autres suivront, avec des exigences spécifiques à certains secteurs. Celles-ci sont attendues dans les deux prochaines années. Lorsqu'une entreprise établit un rapport selon les ESRS, elle doit saisir beaucoup plus de données, sur plus de 1000 points d'analyse.

La directive CSR de l'UE concerne toutes les entreprises de plus de 250 personnes, d'un bilan supérieur à 20 millions d'euros et d'un chiffre d'affaires supérieur à 40 millions d'euros. Les entreprises suisses sont aussi concernées, si elles ont des instruments de capitaux propres ou étrangers cotés sur un marché réglementé de l'UE et remplissent des critères de taille similaires.

Les prochains développements de la CSRD sont déjà programmés. A l'avenir, les entreprises suisses seront encore plus fortement concernées. Ainsi, dès l'exercice 2028, les entreprises locales ayant des filiales européennes et un chiffre d'affaires de plus de 150 millions d'euros devront aussi appliquer la directive européenne au niveau du groupe. L'UE donne ainsi en quelque sorte le rythme.

Le Conseil fédéral l'a également admis et s'ouvre aux prescriptions de l'UE. Les entreprises suisses auront le choix de s'orienter soit vers le standard européen, soit vers un autre standard équivalent pour l'établissement de leur rapport de durabilité. Pour les entreprises qui ont des sites dans les pays de l'UE, le cas est clair: elles devront à l'avenir s'aligner sur les normes de l'UE.



# Le prochain front: économie et nature



La protection du climat est indissociable de la nature, qui est elle-même éprouvée lorsqu'une telle protection fait défaut. Actares en tient compte dans son dialogue avec les entreprises.

6

Perspectives

La nature met de nombreuses ressources à disposition de l'économie. Elle fournit aux industries pharmaceutiques et de la parfumerie des ingrédients ainsi que de l'inspiration pour les médicaments et les substances aromatiques. Les insectes pollinisateurs sont indispensables à l'agriculture. L'industrie des boissons requiert

une eau potable de haute qualité. Le tourisme bénéficie de la biodiversité et de paysages intacts. Les sols dotés d'un système racinaire sain protègent l'environnement construit contre les inondations ou les glissements de terrain et minimisent les risques pour les portefeuilles de crédit et d'assurance.

La nature est également une alliée importante dans la lutte contre le changement climatique, car elle absorbe et stocke – sur terre

et en milieu maritime – plus de la moitié des émissions mondiales de CO<sub>2</sub>. Les plus grands puits terrestres de CO<sub>2</sub> sont constitués par les forêts, qui représentent 30% de la superficie globale des terres. Les océans forment quant à eux les plus grands puits de carbone. Ils contiennent des écosystèmes dotés d'une grande capacité de stockage: en comparaison des forêts, les habitats de mangroves et d'herbiers marins absorbent plusieurs fois le CO<sub>2</sub> par unité de surface.

Le changement climatique menace toutefois la nature, car l'air et les eaux se réchauffent, les régimes de précipitations se modifient et les océans s'acidifient. De nombreuses espèces perdent ainsi leur habitat naturel.

Or, lorsque la biodiversité s'appauvrit, les écosystèmes deviennent moins résistants. Si certains de ceux-ci s'effondrent, on extraira moins de CO<sub>2</sub> de l'atmosphère. Une boucle de rétroaction menace donc d'accélérer encore le changement climatique.

Et – la boucle est ainsi bouclée avec le début de cet article – si les ressources naturelles reculent, l'économie en pâtira également. C'est pourquoi les entreprises doivent contribuer à la protection et au renforcement de la nature et de la biodiversité. Il est notamment de leur ressort de déterminer si et où leurs activités commerciales causent des dommages et d'élaborer des stratégies pour limiter et réparer ceux-ci.

Comme pour le climat, il faut des normes globales pour évaluer les progrès et comparer les entreprises entre elles. Dès lors qu'aucune norme n'est encore appliquée à grande échelle pour le moment, il est prématuré pour Actares d'imposer aux entreprises des exigences concrètes et d'intégrer celles-ci dans les critères de vote (ainsi que cela a déjà été fait en matière climatique) –, mais une consolidation des standards mondiaux devrait avoir lieu au cours des deux ou trois prochaines années.

Malgré le manque de clarté actuel, Actares a entamé le dialogue avec les entreprises du Swiss Market Index sur le thème de la nature et de la biodiversité. Elle leur a récemment demandé où elles en étaient dans le recensement des risques liés à la nature, si elles avaient défini des stratégies et des objectifs et si elles les faisaient valider par un organisme indépendant – vous trouverez davantage d'informations sur les résultats de cette enquête dans le prochain bulletin d'Actares.

«La nature est une alliée dans la lutte contre le changement climatique, mais celui-ci la met en péril»

---

# Un nouveau visage chez Actares

Tatiana Barbosa apporte ses expériences dans le secrétariat et le service client.

7

## Secrétariat

Depuis le 1er juillet, Tatiana Barbosa est responsable des finances et de l'administration d'Actares, y compris du traitement des délégations de voix. Elle est aussi la personne de contact pour les questions des membres. Tatiana apporte avec elle ses solides connaissances du français, étant originaire du canton de Fribourg, et ses nouvelles connaissances de l'allemand, étant maintenant domiciliée dans le canton de Bern.

Riche de son apprentissage dans la vente, Tatiana a ensuite travaillé dans plusieurs domaines, tels que la mode, l'ameublement et les soins pour la peau. Étant passionnée par l'administration et la comptabilité, elle s'est autoformée et a travaillé entre autres comme assistante de direction et secrétaire-comptable.



Tatiana Barbosa  
Finance et  
Administration

Heureuse de mettre à disposition d'Actares les compétences acquises dans les différents secteurs du service à la clientèle, Tatiana se réjouit de répondre à toutes les questions des membres. Partageant la vision d'Actares, elle souhaite contribuer à sa perpétuité en sensibilisant toutes les générations pour une économie responsable, transparente et équitable.

---

# Base stable pour l'activité principale

Décision d'introduire une taxe pour la délégation des droits de vote des actionnaires

## Assemblée des membres

L'assemblée des membres 2023 a eu lieu le 28 septembre à Berne.

Les participants et participantes ont d'une part fait le point sur la saison passée: pour la première fois depuis la pandémie, une majorité des assemblées générales a eu lieu en présence du public. La reprise de Credit Suisse par UBS était au cœur de l'attention. Suite à la fin de Credit Suisse, Actares a fusionné ses groupes de travail Banques et Assurances en un groupe de travail Branche financière.

Un thème important pour l'avenir a, par ailleurs, fait débat: le comité a proposé qu'une taxe soit prélevée à partir de 2024 pour la délégation des droits de vote des actionnaires. La situation financière d'Actares rend une telle mesure nécessaire. Il y a un manque de sécurité en matière de planification parce qu'environ un tiers du budget doit être couvert par des dons dont le montant fluctue. Afin d'assurer l'activité principale d'Actares – l'analyse et le service en matière de votes – la délégation doit être dédommée en fonction des charges réelles et indépendamment des cotisations des membres. L'assemblée des membres a approuvé la proposition du comité à l'unanimité. Elle a par ailleurs autorisé celui-ci à édicter un règlement sur les taxes. Nous vous en informerons lors de notre prochain envoi en février.



Le procès-verbal de l'assemblée peut être consulté sur le site internet (rubrique Au sujet d'Actares > Documents; seulement en allemand).

# Agenda

Vous trouverez à cet endroit les dates des assemblées générales des sociétés du SMI.



[www.actares.ch/fr/news/agenda](http://www.actares.ch/fr/news/agenda)

## Attention!

La Poste a réorganisé les cases postales. Cela entraîne des adaptations minimales dans les adresses de distribution d'Actares. Celles-ci sont désormais les suivantes:

Actares  
Case postale  
3001 Berne

Actares  
Case postale  
1211 Genève

### Impressum

Tirage en français: 550 exemplaires / Tirage en allemand: 880 exemplaires / Rédaction, traduction et relecture: Patricia Annen-Etique, Tatiana Barbosa, Sophie de Rivaz (Pol. éthique), Rolf Kurath, Christine Lenzen, Christine Meyer (CityTEXT GmbH), Jean-François Rochat, Roger Said, Beat Schmid (tippingpoint.ch), Annemieke Stössel (apoint) / Illustrations: Tomas Fryscak (tomas.studio) / Mise en page: Büro Fax, Winterthur / Impression: Gegendruck GmbH, Lucerne.

Actares est soutenue par la Banque Alternative Suisse BAS.  
Actares Berne, case postale, 1211 Genève, T 031 371 92 14,  
[info@actares.ch](mailto:info@actares.ch), [www.actares.ch](http://www.actares.ch)



Actares

Actionnaires pour  
des entreprises plus  
responsables

Avoir son mot  
à dire dans les  
décisions des  
entreprises?

Bien  
sûr!

Actares:

- entre en contact avec les entreprises pour qu'elles prennent des décisions dans le sens de la durabilité,
- vous représente pour que soit exercé votre droit de vote aux assemblées générales,
- mène le dialogue avec les directions des entreprises.

Devenez membre maintenant et exigez que les entreprises suisses se comportent de manière responsable!

Abonnez-vous à la newsletter ou collaborez avec nous dans un groupe de travail.

